

❖ Le conseil communautaire

De nouvelles élections à Dingy saint Clair ont provoqué la remise en cause des règles d'attribution du nombre de conseillers communautaires par commune, la dérogation qui consistait à attribuer au minimum deux délégués par commune n'étant plus légale, la règle redevenant une répartition des sièges en fonction de la population. La Balme de Thuy ne pouvait donc plus avoir qu'un seul siège.

Communes	Population	Avant le 10/2015	Aujourd'hui
Thônes	6 020	6	9
Le Grand-Bornand	2189	4	4
La Clusaz	1818	4	4
Saint-Jean-de-Sixt	1419	3	3
Dingy-Saint-Clair	1351	2	3
Manigod	1011	2	2
Les Villards-sur-Thônes	1009	2	2
Alex	1002	2	2
Serraval	636	2	1
Entremont	628	2	1
Les Clefs	596	2	1
La Balme-de-Thuy	426	2	1
Le Bouchet-Mont-Charvin	235	2	1
Total	18340	35	34

Christian Chabrier qui a dû quitter son poste de conseiller communautaire, et a laissé sa place de vice-président de la CCVT à Pierre Barrucand.

Bureau des maires

Gérard FOURNIER-BIDOZ	Maire des Villards-sur Thônes	PRESIDENT	
Pierre BIBOLLET	Maire de Thônes	VICE-PRESIDENT	Finances, Urbanisme, Administratif
Martial LANDAIS	Maire des Clefs	VICE-PRESIDENT	Déchets, Couverture numérique
Thérèse LANAUD	Maire du Bouchet Mont Charvin	VICE-PRESIDENT	Social (Actions sociales, chantiers insertion, prévention santé, petite enfance)
André VITTOZ	Maire de La Clusaz	VICE-PRESIDENT	Tourisme, Transport
André PERRILLAT-AMEDEE	Maire du Grand-Bornand	VICE-PRESIDENT	Aménagement Projet de Territoire
Laurence AUDETTE	Maire de Dingy	VICE-PRESIDENT	Mutualisation des Services
Jacques DOUCHET	Adjoint Thônes	VICE-PRESIDENT	Agriculture, Pastoralisme
Christophe FOURNIER	Maire d'Entremont	VICE-PRESIDENT	Forêt, Natura 2000
Pierre BARRUCAND	Maire de La Balme de Thuy	VICE-PRESIDENT	Contrat de Rivière

Pierre RECOUR	Maire de Saint Jean de Sixt	VICE-PRESIDENT	Sentiers
Bruno SONNIER	Maire de Manigod		
Catherine HAUETER	Maire d'Alex		
Bruno GUIDON	Maire de Serraval		

❖ Nouveaux services

▪ Service commun d'instruction des autorisations de droit du sol (ADS)

Suite à l'adoption de la loi ALUR le 24 mars 2014 (pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové, dite loi Duflot), et à la cessation depuis le 1^{er} juillet 2015 par les services départementaux (DDT) de l'instruction des demandes d'urbanisme, les territoires ont dû s'organiser pour prendre en charge ce service pour tous les dossiers déposés à partir de cette date.

Dans un souci d'efficacité et de traitement égalitaire entre communes, le service a été créé en juillet 2015 au sein de la CCVT, et une première personne a été embauchée (Emmanuelle Callot), une deuxième étant en cours d'embauche pour faire face à la demande.

▪ Relais Assistants Maternels et Parents itinérants (RAM)

Créé en 2014, le Relais itinérant Assistants Maternels et Parents itinérants est un service de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes. C'est un lieu d'information neutre et gratuit qui s'adresse aux parents et futurs parents, aux assistants maternels agréés indépendants et aux personnes désirant devenir assistant maternel.

Les missions du Relais

- ✓ Informer, écouter, orienter des parents en recherche d'un mode de garde
- ✓ Dynamiser la profession d'assistant maternel
- ✓ Animer des temps d'éveil et de découverte adaptés aux enfants
- ✓ Observatoire de la petite enfance sur le territoire

Les parents ou futurs parents peuvent trouver :

- ✓ une mise à disposition de la liste des assistants maternels agréés indépendants sur les communes de la CCVT
- ✓ une information sur les droits et les obligations des parents employeurs et les démarches administratives
- ✓ des écoutes et des conseils autour de l'organisation de la garde de l'enfant

Les assistants maternels peuvent trouver :

- ✓ des renseignements sur le métier d'assistants maternels
- ✓ une aide à la mise en relation de l'offre et de la demande
- ✓ des informations sur le statut, les droits et obligations
- ✓ des rencontres entre assistants maternels
- ✓ de la professionnalisation par la mise en place d'échanges entre professionnels, comme la participation à la 3^{ème} journée départementale par le réseau RAM 74, formation sur les « droits et devoirs » proposé par la MFR Le Villaret
- ✓ de participer au partenariat avec la bibliothèque de Dingy Saint Clair sur des temps réservés.

Pour les enfants :

Le relais est un lieu d'éveil et de rencontre à travers des activités de découverte (musique, lecture, activités manuelles, jeux...) qui leur apportent une socialisation progressive.

Le RAM propose des temps d'animation :

Ces temps d'animation ont lieu sur 3 secteurs différents de 9h30 à 11h30 (hors vacances scolaires) :

Le mardi à Saint Jean de Sixt, salle paroissiale,

Le jeudi à Dingy Saint Clair à l'espace périscolaire « Tikouli »,

Le vendredi à Thônes au centre périscolaire « Les Abeilles ».

Coordonnées du RAM:

Accueil téléphonique : lundi et jeudi de 13h30 à 17h30

Sur rendez-vous à l'Espace Ressource – Rue Pierre Bienheureux - 74230 Thônes (bâtiment situé à côté du Secours Populaire, en face de la Régie d'Electricité)

Courrier : CCVT – RAM - 3 rue du Pré de Foire - 74230 THONES

Tél : 06 22 45 30 38

Mail : ram@ccvt.fr

En juin, les enfants ont pu visiter des fermes comme la chévrerie « La Closette » à Glapigny.



En octobre 2015,, les assistants maternels et les enfants ont pu participer à un spectacle interactif « Un panier, ça conte... » par Isabelle Noël.



En février 2016, Clowns, tigres, princesses étaient présents pour fêter carnaval.

❖ Principaux programmes portés par la CCVT

Aujourd'hui beaucoup d'aides financières importantes pour soutenir les activités économiques, ou développer des politiques d'aménagement du territoire, sont mises à disposition par l'Europe selon une politique développée sur 3 axes :



Politique de
cohésion économique,
sociale et territoriale



Politique
de développement
rural



Politique des
affaires maritimes
et de la pêche

Réduire les écarts
de richesse
et de développement
entre les régions
de l'Union européenne

Accompagner
et harmoniser
les mutations
de l'espace rural

Développer la pêche
et l'aquaculture
tout en préservant
la ressource
et la biodiversité marine

Ces trois politiques sont financées par 4 fonds, rassemblés sous l'appellation générique « fonds européens structurels et d'investissement (FESI) ».

- **Fonds européen de développement régional (FEDER)** et **Fonds social européen (FSE)**, aussi appelés fonds structurels, dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale ;
- **Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)** soutenant le développement rural dans le cadre de la politique agricole commune ;

- **Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)** dans le cadre de la politique de la pêche et des affaires maritimes.

Ces fonds sont attribués par les instances régionales, lesquelles abondent également ces projets en allouant des enveloppes complémentaires, dans le cadre d'appels à projets, auxquels il faut répondre en constituant des dossiers en parfaite adéquation avec les critères d'attribution fixés.

Des moyens humains compétents sont donc nécessaires pour réaliser de telles opérations. Il s'avère que certaines thématiques proposées représentent un véritable enjeu au niveau d'un territoire comme celui de la CCVT (agriculture, tourisme par exemple...). Il est admis par tous les membres que seule l'intercommunalité, en mutualisant les ressources, est en mesure de porter ces démarches au bénéfice de chacun.

Pour certains d'entre eux d'ailleurs, si la CCVT est porteuse du programme, les communes parties prenantes vont bien au-delà de notre territoire (PPT : 25 communes, PAEC : 32 communes concernées)

▪ **Le Plan Pastoral Territorial (PPT) et le Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC)**

Ces plans, complémentaires, bien que les périmètres soit différents, sont destinés :

Pour le premier, à **favoriser la pérennité de l'agriculture de montagne**, en favorisant :

- les aménagements liés à la vie des alpagistes (accès, eau, logement,...)
- La gestion des espaces (défrichement, acquisition et conservation d'alpages (exemple de celui du col de la Buffle par Thônes)

La communication et l'accueil du public (montée en alpage)

Pour le second, à favoriser une **gestion collective des espaces pastoraux, en adéquation avec les problématiques environnementales** (zones Natura 2000, adéquations pratiques pastorales et zones de bio-diversité)

Les enjeux :

PPT :

Destinataires : communes, AFP (Associations Foncières Pastorales,...)

102 projets, pour 11 AFP, 10 groupements pastoraux, la SICA (2 852 212 € de montant de projets couverts par 647 022 € d'aide régionale et 722 341 € de l'Europe, abondées par le département à hauteur de 900 000 €.



PAEC :

Destinataires : exploitations agricoles dont les zones d'alpages sont incluses dans le périmètre (une grande partie de la plaine de Dran par exemple) Environ 110 alpages concernés, pour un montant d'indemnité de 3,5 millions d'euros à travers les MAEC (Mesures Agroenvironnementales et Climatiques), ainsi que l'ICHN (Indemnité Compensatrice des Handicaps Naturels)

→ Pour en savoir plus :

www.europe-en-france.gouv.fr • www.rhonealpes.fr • www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414

▪ Le système alimentaire (SAT)

Ce programme issu du Contrat de Développement Durable de la région Rhône Alpes (CDDRA) et relayé par la Chambre d'Agriculture, est destiné à :

- Favoriser la consommation de produits locaux : « produire local, consommer local »
- Favoriser les circuits courts pour mieux valoriser les productions locales et la qualité des produits alimentaires

Participation de la CCVT aux groupes de travail

▪ Projet Espaces Valléens

Ce dossier est en cours d'instruction. La CCVT a déposé un dossier de candidature au titre des Espaces Valléens.

Ce projet a comme objectif la définition d'une stratégie de territoire et d'un plan d'actions en concertation avec l'ensemble des acteurs touristiques, culturels et environnementaux du territoire autour de la thématique suivante:

"Massif des Aravis : une montagne authentique à savourer en toutes saisons.

Une valorisation des particularités du territoire pour améliorer la qualité de vie et développer un tourisme intégré".

La Région Rhône Alpes, en partenariat avec la région PACA et le Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection des Alpes, a lancé cet appel à projets. Celui-ci est financé par le POIA (Programme Opérationnel Interrégional des Alpes) et le FEDER ainsi que par la Région.

Les axes stratégiques possibles sont les suivants :

- diversifier l'offre touristique existante en valorisant les spécificités du territoire pour conforter l'idée d'une destination singulière et unique,
- développer une politique de mobilité concertée et durable rendant plus facile l'accès au territoire et les déplacements internes,
- valoriser la capacité d'accueil touristique et prendre en compte le logement des saisonniers créer de nouvelles coopérations touristiques.
- Une première présentation du dossier a été faite auprès des instances régionales et un comité de pilotage restreint a été constitué:
- Président de la C.C.V.T
- Vice-Président de la CCVT en charge du Tourisme
- Vice-Président de la CCVT en charge de l'Agriculture
- Directrice de l'Office de Tourisme du Grand-Bornand-
- Elu en charge du Tourisme au Grand-Bornand
- Président de Saveur des Aravis

Selon l'avancement du projet, un COPIL plus étoffé sera mis en place.



L'AOP Reblochon dans les Aravis

Nous vivons sur le territoire de la 3^{ème} AOP fromagère de France (en volumes). Vous mangez régulièrement du Reblochon, sur un plateau ou en tartiflette, mais connaissez-vous réellement les coulisses de ce produit ?

L'AOP, une production agricole non délocalisable !

L'Appellation d'Origine Protégée (AOP), reconnaissance officielle européenne, a remplacé l'Appellation d'Origine Contrôlée, reconnaissance officielle française, tout en conservant ses principes. L'AOP identifie un produit typique dont le caractère est l'expression de savoir-faire traditionnels et d'un territoire spécifique.

L'AOP garantit ainsi ce **lien fort avec son terroir** en définissant par un décret ministériel d'appellation, la zone géographique de production, les conditions de production du lait, de la transformation fromagère et de l'affinage ; il définit également les modalités de contrôle de ces points.

Depuis 1958, l'AOP Reblochon est savoyarde ... et elle le restera !